



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'Agenda de l'association depuis le 3 février 2016 :

Février

Le 5, Mme NAY, 1^{ère} VP, au COPIL du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics - Quimper

Le 10, réunion entre la directrice AMF 29 et M. HEURLIN - Caisse des Dépôts - Brest

Le 12, participation de la 1^{ère} VP, accompagnée de la directrice, à une réunion d'échange en préfecture sur le projet SDCI. Suivie de la rencontre entre Mme LANNUZEL et les représentants de l'ATTF.

Le 16, réunion comptable sur le bilan 2015.

Participation à Châteaulin de Mme NICOLAS à la cérémonie d'hommage aux militaires de la gendarmerie nationale décédés.

Le 23, participation de Mme GODEBERT au CA du CAUE 29 (Quimper)

Le 24, réunion des 4 président(e)s d'AMF bretonnes, et de leurs directions, sur la mise en place d'une association régionale de maires et présidents d'EPCI de Bretagne.

Le 26, participation de Christian JOLIVET au comité départemental de suivi des rythmes scolaires (DDSEN 29). Réunion de Petit Bureau AMF 29 - Brest.

Mars

Le 8, rencontre entre le sous-préfet de Brest et le président CAP - Brest

Le 9, réunion préparatoire CCF 2016 entre AMF 29/ Agence Bergame et la déléguée régionale de l'INA.

Le 10, rencontre entre le président CAP et le directeur territorial ERDF à Brest, suivie de la réunion du CODEFI à Quimper.

Le 11, réunion de Conseil d'administration de l'AMF 29, puis participation du président de l'AMF 29 à l'AG de l'AMR 29 - Guimiliau.

Le 21, réunion de CDCI visant l'adoption du projet de SDCI - Quimper.

Avril

Le 1^{er}, participation du président CAP aux 25 ans de l'AMF 22 - Guingamp.

Les 6 et 7, groupe de travail littoral présidé par M. CAP à l'AMF suivi du comité directeur de l'AMF nationale - Paris.

Le 8, présence de la 1^{ère} VP AMF 29 à l'inauguration du nouveau bâtiment du SDEF - Quimper.

Le 11, point de situation directeurs AMF 29/UBO sur le service formation des élus - Brest

Le 13, rencontre de la directrice et DDTM 29 sur la réforme du PLU - Brest.

Le 14, le président CAP et la directrice ont rencontré Mmes DETOC et BRUNEL de l'Agence de l'eau - Brest.

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

La crise agricole à l'ordre du jour de l'assemblée des maires du Finistère

Chaque année, il revient à l'AMF 29 de se faire le porte-parole en assemblée des principales interrogations et inquiétudes des élus communaux et communautaires finistériens.

L'exercice n'est pas aisé dans un délai contraint et c'est un vrai dilemme de devoir prioriser les dossiers d'enjeu important. Pour cet exercice, la question des réformes s'est imposée : territoriale, dotation générale de fonctionnement et péréquation, communes nouvelles et mutualisation en tous genres.

Si la vie publique s'est ainsi confirmée en pleine mutation, la vie économique l'est tout autant avec un nouveau monde qui émerge et des secteurs dans le même temps en crise profonde. Il en va ainsi de l'agriculture et l'agroalimentaire, poumons de nos territoires bretons dont les turbulences traversées inquiètent profondément les élus.

Un des sujets « poids lourds » de l'AG 2016

Par dizaines, émanant d'élus de toutes sensibilités républicaines, notre association pluraliste a reçu ces derniers mois vos délibérations et vœux de soutien à la filière agricole bretonne. Cette forte mobilisation a été relayée en assemblée le 22 avril dernier, en rappelant toutes les actions de notre réseau en amont des dernières manifestations paysannes : motion, rencontres départementales, régionales, communiqués, relais aux maires des numéros d'aide d'urgence.

Il ne faudrait pas attendre une nouvelle flambée d'exaspération de producteurs et d'éleveurs pour se demander par quels moyens poursuivre cet élan. Comment les élus peuvent-ils concrétiser aujourd'hui leur solidarité écrite ?

De l'importance des petites actions des maires au quotidien

Il existe déjà un tout petit pas que l'AMF 29 a posé en principe et que toutes les collectivités peuvent décliner : privilégier les produits



Photo : Elena Meunier

de saison et de fraîcheur, ainsi que la limitation des transports. Si vous servez des fraises lors de vos inaugurations, oubliez nos amis espagnols ! Il peut en aller de même pour vos cantines en suivant le guide ministériel «favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective».

Une des meilleures recettes pour venir en aide aux exploitants en difficulté sur vos territoires ? Servez du cochon breton ! Le Conseil régional de Bretagne vient de construire conjointement avec l'Etat «le plan porc breton» : «Parmi les actions de ce plan, l'approvisionnement de la restauration hors domicile, et en particulier de la restauration scolaire, est une action structurante». Présenté comme «un chantier majeur», l'AMF 29 soutient ce projet ambitieux pour l'avenir de la filière porcine.

Autres actions à suivre de notre réseau : rendez-vous vous est donné au cours du 7e Carrefour les 6 et 7 octobre prochains lors d'un atelier dédié à l'ancrage territorial possible en matière de restauration collective. Par ailleurs et dès sa déclaration officielle, je proposerai que les travaux de notre nouvelle association régionale des maires et présidents d'EPCI de Bretagne s'ouvrent sur ce dossier agricole capital.

Bien cordialement,
Dominique CAP, Président AMF 29

Orientation 2016-2017 : proposition de la création* d'une association régionale des maires et présidents d'EPCI de Bretagne (votée à l'unanimité, comme les rapports financier, d'activités et rapport moral du président) *Création officielle après validation des exécutifs des AMF 22, 35 et 56



Photo AMF 29

Intervention du président CAP :

«Les quatre associations de maires de Bretagne ont mesuré l'importance d'un travail régional commun dès 2002, date de la mise en place d'un groupe de travail informel à l'initiative du Président CARADEC, de réunions régulières maintenues par notre président sortant, Jean-René JONCOUR.

Aujourd'hui, c'est la formalisation de cette entente pluraliste et constructive qui vous est proposée par la création d'une structure régionale. Il ne s'agit pas de monter un nième « comité Théodule » mais bien de conforter les échanges existants entre les quatre présidences AMF 22, 29, 35 et 56, et le travail au quotidien des quatre directions. Ainsi, cette association sera, au nom de toutes les communes et EPCI de Bretagne, l'interlocuteur unique du Conseil régional et du préfet de Région.»

Dotations d'État - débats très suivis



Photo AMF 29

Spécialiste des questions de finances locales Yann LE MEUR, reconnu pour son degré d'expertise et collaborant actuellement à la réflexion engagée par le Sénat et l'Assemblée nationale, est venu devant l'Assemblée expliciter les questions portant sur les réformes de dotations en cours.

Rappelant l'avis général selon lequel les collectivités locales doivent «supporter leur juste part d'effort au redressement des finances publiques» et saluant les efforts d'économies sur le fonctionnement des collectivités, l'expert a toutefois évoqué l'impact non anticipé de la réforme des dotations sur les investissements publics, ainsi que l'ajustement à craindre par l'augmentation de la pression fiscale.

Pour évoquer cette baisse de dotations, il convient de raisonner en englobant deux dispositifs qui accompagnent la mesure : la création d'un fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), et dans le même temps un renforcement de l'alimentation des dotations de péréquation de la DGF.

L'expert confirme que les résultats de ces trois dispositifs sont très différents d'une commune à l'autre.

Sur la réforme de la DGF, bien que votée, il se pourrait que des corrections soient apportées à l'issue des simulations qui seront réalisées et d'une expertise qui est menée actuellement par les assemblées sur la question.

DGF communale : Impact en Finistère de la réforme incluant pour une part la dotation de péréquation

La réforme entraîne une réduction du nombre d'attributaires DSU/DSR et une suppression de la DNP et «Il se trouve que le Finistère est très touché par cette perte d'éligibilité».

Ainsi à ce stade, sont annoncées 4 communes finistériennes perdant leur Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 2 autres «qui n'ont pas la DSU mais qui perdront aussi leur DNP». La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) étant supprimée et redistribuée entre DSU et DSR.

Par ailleurs 37 communes dans le Finistère perdront la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Il faut bien sûr attendre le résultat de la réflexion parlementaire aujourd'hui engagée pour confirmer ces pertes d'éligibilité sur notre département.

DGF intercommunale : Donner plus de poids aux critères de ressources afin de corriger les inégalités territoriales par le biais des groupements communaux

«Un point me tiens particulièrement à cœur, c'est la réforme de la dotation globale de fonctionnement intercommunale. Pourquoi elle me semble beaucoup plus importante que celle des communes ? Parce qu'aujourd'hui les critères de correction des inégalités de ressources dans les groupements de communes sont trop peu représentés. ... Je vous encourage donc à soutenir toute réforme allant dans le sens de la correction des inégalités de ressources entre les espaces intercommunaux français.»

Les prochains grands rendez-vous du réseau pluraliste finistérien

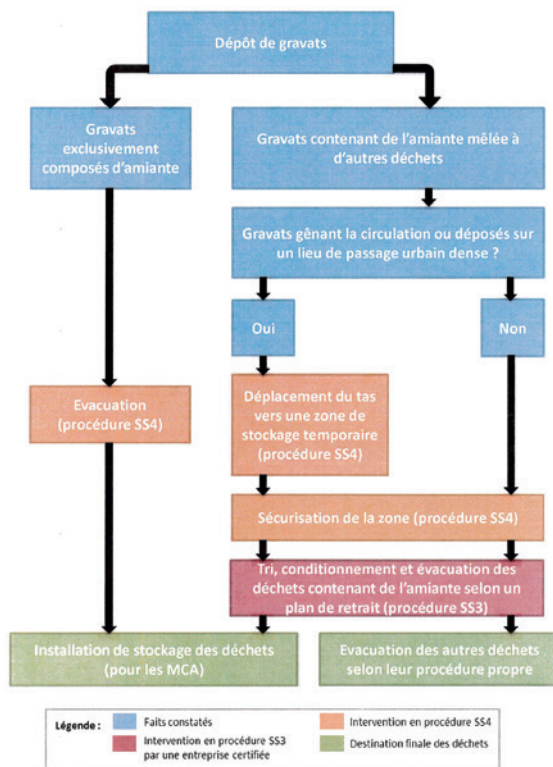
- **Congrès national** des Maires de France du 31 mai au 2 juin (Report du Congrès 2015 et unique Congrès 2016)
- **Journée des femmes maires** le 16 juin au Faou
- **Journée intercommunalité** - dossier Eau le 30 juin (matinée) à Châteaulin
- **7^e Carrefour des Communes du Finistère** les 6-7 octobre au Quartz-Congrès à Brest

Manifestations agricoles : Mode opératoire d'enlèvement des déchets contenant de l'amiante

Suite aux manifestations agricoles de l'hiver dernier, plusieurs communes se sont interrogées sur la manière d'évacuer de la voie publique les déchets contenant de l'amiante. La problématique de la santé des salariés ou agents publics affectés à ces travaux constitue notamment un enjeu central de la question.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, les services de l'État ont élaboré une note technique précisant le mode opératoire qu'il convient d'adopter en la circonstance, ainsi qu'un schéma d'intervention et la liste des entreprises certifiées pour le traitement de l'amiante en Bretagne.

Ces documents sont à votre disposition sur le site Internet des services de l'État dans le Finistère, en suivant le chemin suivant : www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Evacuation-dechets-amiante



Gestion de déchets susceptibles de contenir de l'amiante - DIRECTION Bretagne - Février 2016

Euro foot 2016 : Mesures pour diffuser des matchs sur grand écran (hors fan zone)

L'Euro de football se tiendra du 10 juin au 10 juillet prochains dans 10 villes de France.

Bien que la Bretagne n'accueille pas de match, et donc pas de fan zone, il est possible que certaines communes souhaitent diffuser des matchs sur grand écran. La Préfecture du Finistère a procédé à un recensement des intentions des municipalités courant avril.

Les mesures connues à ce jour pour diffuser un match sur grand écran sont les suivantes :

- la diffusion doit avoir lieu dans un espace clos, dont les entrées seront contrôlées, avec palpations de sécurité systématiques par un agent de sécurité dûment habilité et interdictions de sacs ou bagages,
- la manifestation devra faire l'objet d'un dispositif préventif de secours.

La décision d'autorisation de ces manifestations appartiendra au Préfet du Finistère, en concertation avec les maires, au regard de l'état de la menace et des impératifs d'ordre public.

En direct avec le Conseil Départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du Conseil départemental du Finistère est intervenue lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Finistère. Vous trouverez ci-dessous des extraits de cette intervention.

«C'est avec grand plaisir que j'ai répondu favorablement à votre invitation. Avec grand plaisir parce qu'il est essentiel, à mon sens, de manifester collectivement notre attachement à travailler ensemble, communes, intercommunalités, département, région, Etat. Notre attachement à la réussite des politiques publiques menées au nom des citoyens et citoyennes du Finistère. Le Conseil départemental, collectivité de la solidarité entre les personnes et entre les territoires est, comme vous, soucieux de l'adaptation de ses politiques aux nouveaux besoins et aux nouveaux enjeux des bassins de vie, ouvert à la créativité et à l'innovation. Les élus départementaux sont résolument engagés dans le sens de l'initiative, du soutien, de la coordination, mieux, de la coopération.

En 2014, le Conseil départemental a mis en place la seconde génération de Contrats de territoire qui accentue la territorialisation de ses politiques en proposant qu'ils incluent la plupart des politiques départementales. Ces contrats sont aujourd'hui le cadre privilégié des échanges entre le Conseil départemental et les territoires. Les nombreux projets portés par les communes trouvent un soutien financier au sein des dotations qui ont été calibrées pour répondre au mieux aux besoins pour tout ce qui concerne leurs enjeux de développement et d'attractivité, de cohésion sociale et territoriale, notamment les projets culturels, sportifs ou les équipements petite enfance...

Certes, vous le vivez tous les jours en tant qu'élus, la situation actuelle est inédite à bien des égards : contexte international et national complexe, réforme territoriale, fortes contraintes budgétaires... L'Assemblée départementale, comme toutes les assemblées d'élus est amenée à s'inscrire dans ce nouveau contexte et à s'interroger sur son action dans le Finistère pour les habitants aussi bien directement que dans le cadre du partenariat.

En termes de moyens bien évidemment : c'est ce qui se remarque le plus. La particularité du Conseil départemental est le versement des Aides Individuelles de Solidarités. Et les demandes sont croissantes dans les 3 secteurs : APA, RSA et PCH. Loin de moi l'idée de m'en plaindre ou de les considérer comme des charges : c'est heureux que nous puissions accompagner au mieux les personnes qui font comme nous partie à part entière de la société que nous construisons ensemble. Cependant cette mobilisation solidaire a ses conséquences et les choix que les élu-e-s doivent nécessairement opérer peuvent se faire sentir en interne comme par les partenaires (associations ou collectivités). Même si je pense qu'il est toujours possible d'améliorer son action, il semble bien qu'il devient difficile de faire mieux avec moins ou aussi bien, alors essayons de faire différemment.

C'est ce que nous proposons au Conseil départemental depuis quelques années à travers différents dispositifs. A travers les contrats de territoires ou encore le développement d'outils opérationnels d'ingénierie locale. Le projet départemental, que les élu-e-s s'attachent à construire autour de deux piliers : la solidarité humaine et la solidarité territoriale, en tiendra compte. Les contraintes nouvelles qui pèsent sur nous ne doivent pas nous paralyser. Au contraire, elles doivent nous inciter à faire force commune pour construire un avenir et une société accueillante et solidaire pour tous, en particulier pour les plus jeunes.

Certes, il y aura nécessairement quelques renoncements à ce qui fut ou a été mais aussi une nouvelle page à écrire dans un département qui vit des difficultés, mais qui sait sortir son épingle du jeu, faire jeu collectif, faire jeu solidaire. Alors, si j'ai un message à passer, il est positif et mobilisateur, pour nous inciter collectivement à nous appuyer sur nos forces et nos opportunités, notre engagement au service de l'intérêt général et de la réussite collective.»



Crédit Agricole
Partenaire et acteur du développement local

Projet de loi Egalité et Citoyenneté : Vers une nouvelle réforme d'envergure de la politique du logement social

par Marie-Thérèse LE ROY, Députée du Finistère



Présenté en conseil des ministres le 13 avril 2016, le projet de loi Egalité et Citoyenneté entamera son examen parlementaire au mois de juin prochain, pour une adoption définitive espérée début octobre. Dans le prolongement des terribles attentats qui ont endeuillé la France en 2015, il s'agit d'apporter une réponse aux discriminations que subit une

partie de la population dans ses conditions de vie. Fort logiquement, le texte revêt donc une dimension volontiers protéiforme, traitant d'enjeux aussi variés que l'engagement citoyen, l'insertion des jeunes, la lutte contre l'illettrisme ou encore l'accès aux concours de la fonction publique. Son ambition première, cependant, concerne la politique du logement : le titre III, qui comprend trois chapitres et une quinzaine d'articles, lui est entièrement dédié, et les mesures qu'il promeut, si elles sont confirmées par le Parlement, ne manqueront pas d'avoir d'importantes incidences sur l'action conduite par les élus locaux en matière de peuplement.

La réforme proposée vise, en un mot, à combattre les phénomènes de ségrégation territoriale et de ghettoïsation de certains quartiers en vue de favoriser la mixité sociale. A cette fin, le projet de loi ouvre trois grands chantiers. Il s'agit, premièrement, d'améliorer la politique d'attribution de logements sociaux, notamment par l'instauration d'un système de quota. A l'heure actuelle, en effet, les ménages les moins favorisés éprouvent les pires difficultés à se loger ailleurs que dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Le texte prévoit donc de réserver 25 % des attributions de logements sociaux en dehors de ces quartiers à 25 % des demandeurs les plus pauvres. Seraient affectés par la mesure 375 EPCI – un nombre évidemment appelé à évoluer du fait de la procédure en cours de fusion des intercommunalités. En cas de manquement d'une collectivité territoriale à ses obligations, le préfet pourrait se substituer aux commissions compétentes pour effectuer les attributions manquantes, qui seraient imputées sur le contingent de logements réservés de la collectivité concernée.

L'objectif est, deuxièmement, de réformer en profondeur la politique des loyers sociaux. Nul intérêt en effet d'instituer un

mécanisme de quota si ses éventuels bénéficiaires ne disposent pas de ressources suffisantes pour quitter leur résidence en QPV. Le projet de loi entend donc instituer une offre de logements sociaux à bas loyers dans les secteurs socialement favorisés. Afin d'éviter de pénaliser sur le plan financier les bailleurs, ceux-ci pourraient alors « opérer des péréquations au sein de leur parc » en « redistribuant leurs loyers maximaux entre ensembles immobiliers et à l'intérieur des immeubles ». Dans le but, toujours, d'encourager la mixité sociale, le plafond du supplément de loyer de solidarité (SLS) serait pour sa part porté de 25 à 35 % des ressources d'un ménage et, dans les zones tendues, le dispositif de perte du droit au maintien dans les lieux pour les familles dont les revenus excèdent les plafonds de ressources verrait son seuil passer de 200 à 150 %.

Le texte se fixe pour dessein, troisièmement, de renforcer la loi SRU afin de mieux répartir l'offre de logement social. Il s'agit essentiellement de recentrer le champ d'application de l'article 55 de la loi en question sur les territoires « où la pression sur la demande de logement social est avérée, et tout particulièrement sur les territoires agglomérés ou en tout cas bien desservis par les transports en commun ». En toute cohérence, certaines communes sans continuité urbaine auraient donc la possibilité d'être retirées de la liste de celles soumises à la loi SRU. Quant au critère de « pression sur la demande », il ne serait non plus comme aujourd'hui défini à partir de l'indicateur démographique, mais mesuré en fonction du nouveau système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE).

On notera enfin la volonté d'améliorer la transparence dans l'attribution des logements sociaux, avec l'obligation de rendre publics les facteurs retenus, la promotion de la « location choisie » qui doit permettre au demandeur de prendre connaissance de l'offre disponible et de candidater pour y avoir accès, ainsi que la mise en cohérence des critères de priorité, notamment pour intégrer les personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée.

Le volet logement du projet de loi Egalité et citoyenneté se signale au final par son indéniable ambition au service de la justice sociale. Le temps du débat parlementaire sera l'occasion d'en affiner les orientations, et il conviendra de conduire cette discussion en étroite concertation avec les associations d'élus du bloc communal desquels dépend pour une large part le succès de cette vaste réforme.

